

PROCES VERBAL

Séance ouvert à 19h00

L'an deux mil vingt, le vingt août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 août 2020.

Présents : MM. LACHAISE Joël, Maire, PERICHET Daniel 1^{er} adjoint, Mme ROTILY Sandrine, MM. PECH Michel et GUYON Jean-Claude

Absents excusés : MM. COURET François (pouvoir à M. LACHAISE Joël) DEMANGHON Jean-Claude, Mmes LEBOURG Jeannine, RIAUD Evelyne, MM. LIAGRE Philippe et COURET Jean-Luc.

Secrétaire de séance : M. GUYON Jean-Claude.

× × × × × ×

Le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

- ✓ Dossier 1: Permis de construire refusé par la DDT
Monsieur le Maire s'exprime en ces termes :

Vu la proposition de décision sur une demande de permis de construire transmise par la DDT en date du 29 juillet, « refusant un permis de construire au nom de l'état » ;

Vu le refus de signer cette proposition par Monsieur le Maire ;

Vu l'article L111-4 du code de l'urbanisme et plus particulièrement le 4° ;

Considérant que ce projet a été pris en compte dans le futur PLUI de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche.

DECISION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, vu l'intérêt que cette construction apporte à la commune et qu'elle ne porte aucunement atteinte à la sauvegarde des espaces naturels, se prononce favorablement à la réalisation de ce projet et souhaite que le permis de construire 08714520 B5115 soit accordé à l'intéressé.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté accordant le permis de construire n°08714520B5115 à l'intéressé, pour la construction d'un bâtiment de stockage avec panneaux photovoltaïques.

Clôture à 19 h 10.

Le Maire,



La chaise